



Strasbourg, le 19 août 2014  
[files30f\_2014.doc]

**T-PVS/Files (2014) 30**

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**  
34<sup>e</sup> réunion

Strasbourg, 2-5 décembre 2014

---

**Plainte en attente**

**IMPACTS ECOLOGIQUES D'UN CENTRE  
TOURISTIQUE A SAÏDIA  
(MAROC)**

**RAPPORT DU GOUVERNEMENT**

*Document établi par  
Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, Maroc*

## **PROJET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE A SAÏDIA AFFECTANT LA ZONE HUMIDE DE LA MOULOUYA.**

**Madame,**

En réponse à votre message relatif au dossier concernant le projet de développement touristique à Saïdia, il y a lieu de vous rappeler que lors de la Mission Consultative organisée par le Secrétariat de la Convention de Ramsar du 12 au 16 octobre 2011, l'équipe d'experts a pu constater que le site de l'Embouchure de la Moulouya est d'une grande richesse et conserve globalement ses potentialités écologiques et paysagères et a reconnu les efforts accomplis pour sa préservation.

Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, en sa qualité de l'Autorité administrative compétente chargée de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar, œuvre avec conviction et détermination pour focaliser ses énergies et ses efforts sur les actions de restauration et de réhabilitation de ce site.

Le site de la Moulouya est retenu parmi les sites prioritaires à ériger en aires protégées, conformément à la nouvelle loi sur les aires protégées. Le dossier du projet de création d'une aire protégée au niveau de ce site est élaboré, en vue de lancer le processus dès la publication des textes d'application de la loi.

La Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de l'Oriental (DREFLCD-O) a déjà mis en place une structure responsable de la gestion du site.

Par ailleurs, un projet de conservation du site est actuellement mis en œuvre ; il s'agit d'études et d'actions de terrain dans le cadre d'un programme de Gestion Intégrée des Zones Côtières spécifique au littoral méditerranéen de la région Orientale marocaine, plus particulièrement au site de la Moulouya. Objet d'un don du 'FEM/Banque Mondiale', ce projet comprend des actions de restauration des écosystèmes des zones humides, de gestion des pêches et de l'aquaculture, de développement de l'écotourisme et d'agriculture. Le projet prendra fin le 31 mars 2017.

Les principales actions programmées dans ce projet tiennent compte des recommandations émises dans le rapport de la Mission consultative Ramsar.

**Dans une première phase, quatre études ont été lancées :**

- 1- étude de caractérisation écologique de la zone humide, avec proposition de mesures pour sa préservation et validation (écologique) des trois autres actions ;
- 2- la caractérisation hydrologique de la zone humide, avec proposition de schéma d'aménagement et de gestion de son hydrologie ;
- 3- la conception d'un plan d'utilisation et de gestion de la plage ;
- 4- l'élaboration d'une charte signalétique.

**Outre ces études, le projet prévoit de réaliser:**

- une actualisation du diagnostic de base pour l'aménagement et la gestion de la zone humide ;
- des actions de renforcement des capacités des acteurs locaux en gestion durable du Territoire ;
- des actions de sensibilisation intégrant, entre autre, les enseignants au niveau local ;
- des aménagements dans le site : fixation des dunes, restauration de zones humides dégradées, aménagements hydro-écologiques, aménagements de pêche et d'aquaculture conditionnés par des EIES et PGES spécifiques ;
- des mesures de conservation des sols et de l'eau dans deux communes ;
- des actions de renforcement de l'apiculture, avec approche genre ;
- des actions de promotion de l'écotourisme dans le site (aménagement/équipement de gîtes d'accueil, formations ...).

Ce projet est piloté par le Département de l'Environnement et réalisé en partenariat avec :

- le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêt et à la Lutte Contre la Désertification,
- le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes,
- l'Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture,
- l'Agence pour le Développement Agricole et le
- le Ministère du tourisme.

D'autres actions sont également mises en œuvre dans le cadre du programme régulier du HCEFLCD concernant les travaux de reboisement, l'aménagement des infrastructures et la réfection des équipements ainsi que la mise en service des opérations de gardiennage et de surveillance amorcées depuis 2013 vue la forte pression exercée sur le site pendant la période estivale.

En espérant que ces éléments sont de nature à aider le Secrétariat de la Convention de Berne à faire le point sur la situation actuelle, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.